



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Date convocation :
4 avril 2026

Date affichage avis :
4 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, Maire.

Étaient présents : Mme Martine MORY, M. Didier GUERREY, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Régis TRICHARD, Mme Alice FOURNIL, M. Sylvain PERROT, M. René CHOTEAU, Mme Michèle BARATELLA, Mme Nicole COURBET, Mme Astrid DELANNOY, M. Joël DRECOURT, Mme Annette MORIN, Mme Valérie BAYLOT, Mme Françoise de VINZELLES, Mme Véronique GOUSY, M. Rémi LEVÊQUE, M. Kanesamohan KANAGARAJAH, Mme Noémie CASSELEUX, M. Côme GRONDIN, Mme Nadia LAARAJ, M. Anthony DESCHAMPS, M. Kevin GOUALCH, M. François LEVEEL, Mme Aurélie RICHARD, M. Niels JULIEN-SAINT-AMAND.

Objet :
INDEMNITÉS DES ÉLUS

Excusé : M. Jean-Luc HOUBRON (représenté par Mme Valérie BAYLOT)

Secrétaire de séance : M. René CHOTEAU

Le Conseil Municipal ;

Sur présentation de Monsieur PERROT ;

Vu les articles L 2123-20 et L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 21/03/2026 relative à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités pouvant être attribuées au Maire et aux Adjointes est déterminée par référence à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (soit au 22/12/2025 : 1027) et par application d'un taux de 58,30 % pour le Maire et 23,30 % pour les six Adjointes au Maire et les 4 Conseillers Délégués soit un montant mensuel global de 10 055,52 € versés sur l'indice majoré ;

Après en avoir délibéré à la majorité (6 abstentions),

Décide l'application des dispositions de la loi précitée en ce qui concerne les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ;

Dit que le Maire renonce à percevoir le montant maximal prévu par les textes ;

Fixe les taux des indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et du Conseiller Municipal délégué comme suit :

34,13 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la FPT (soit au 01/01/2026 : 1027) pour le Maire ;

21,05 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (soit au 01/01/2026 : 1027) pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} adjointes ;

21,05 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (soit au 01/01/2026 : 1027) pour les 4 conseillers titulaires d'une

délégation ;

Dit que le tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260410-2026-22-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026



Dit que ces indemnités seront automatiquement revalorisées selon la valeur du point de la fonction publique ;

Dit que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale ;

Dit que les indemnités prennent effet à compter de la date des arrêtés de délégation rendus exécutoires, soit le 2 avril 2026.

Dit les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice ;

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 10 avril 2026

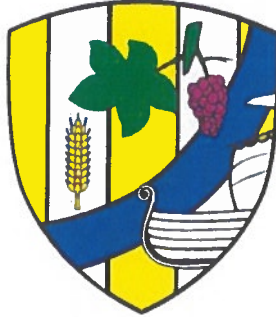


Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260410-2026-22-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

ARRONDISSEMENT DE SAINT GERMAIN EN LAYE - CANTON DE CONFLANS SAINTE HONORINE
1, RUE DU MARECHAL LECLERC - 78780 MAURECOURT
TELEPHONE : 01.39.70.23.20





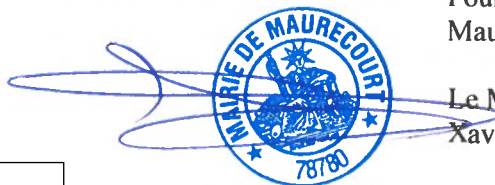
COMMUNE DE MAURECOURT 78780

INDEMNITÉS DES ÉLUS

(ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 9 AVRIL 2026)

FONCTION	% de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la FPT (soit au 01/01/2026 : 1027)	Montant de l'indemnité mensuelle versée sur l'indice majoré
Maire	34,13 %	1 402,92 €
1 ^{er} Adjoint	21,05 %	865,26 €
2 ^{ème} Adjoint	21,05 %	865,26 €
3 ^{ème} Adjoint	21,05 %	865,26 €
4 ^{ème} Adjoint	21,05 %	865,26 €
5 ^{ème} Adjoint	21,05 %	865,26 €
6 ^{ème} Adjoint	21,05 %	865,26 €
1 ^{er} Conseiller Délégué	21,05 %	865,26 €
2 ^{ème} Conseiller Délégué	21,05 %	865,26 €
3 ^{ème} Conseiller Délégué	21,05 %	865,26 €
4 ^{ème} Conseiller Délégué	21,05 %	865,26 €

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 10 avril 2026



Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260410-2026-22-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

